



Consuel EDF conforme maison neuve prise terre non raccordée

Par **jama**, le **09/03/2017** à **21:09**

bonjour, nous avons été livré d'une maison neuve le 01/12/2016 avec toutes les conformités normalement. Au fur mesure il apparaît plusieurs problèmes et surtout dernièrement le 07/03/2016 je me rends compte que la prise terre n'est pas raccordé à la terre. Le SAV (PCA maison)a pris en compte ma demande en compte et point. Je souhaiterai savoir les dédommagements en vu de cette non conformité qui m'est en péril mon logement voir plus.rnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **10/03/2017** à **08:41**

Bonjour,rnVous avez déjà exposé votre situation.rnLe "point" ne parait pas être une réponse de circonstance.rnIl faut donc adresser un courrier recommandé ainsi libellé:rn* mise en demeure rn* d'effectuer le raccordement de l'installation à la terre selon les normes actuelles rn* sous huitaine faute de la saisine du tribunal pour une condamnation sous astreinte.rnIl sera temps d'évaluer une demande en réparation pour le risque encouru mais non réalisé.